

PREFET DE LA MOSELLE

Monsieur le Maire de la Commune de

57510 GUEBENHOUSE

Metz, le 15 février 2016

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO

Tél.: 03 87 24 31 29 Fax: 03 87 24 31 72

Mél: patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Réf.: DLP-ASPE - L9

PJ:

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement

Dossier de déclaration d'épandage de boues

Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

Courrier de nouncation

J'accuse réception du dossier de déclaration, et des pièces complémentaires reçues le 12 / 12/2014, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Epandage de boues de la station d'épuration de Loupershouse sur les communes de Loupershouse et Guebenhouse

Ce dossier a été déposé par : Chambre d'Agriculture de la Moselle

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

• un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00349** en date du 16/12/2015, accompagné du courrier de notification.

Un exemplaire du dossier de déclaration est consultable en Mairie de Loupershouse.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage comportant le n°de déclaration ci-dessus et précisant les dates de publication, à l'adresse suivante : Délégation départementale des Territoires – ZAC des Terrasses de la Sarre – CS 50257 – 57402 SARREBOURG Cédex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER



PREFET DE LA MOSELLE

Monsieur le Maire de la Commune de

57510 LOUPERSHOUSE

Metz. le 15 février 2016

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO

Tél.: 03 87 24 31 29 Fax: 03 87 24 31 72

Mél: patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Réf.: DLP-ASPE - L9

PJ:

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement

Dossier de déclaration d'épandage de boues

Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

 Epandage de boues de la station d'épuration de Loupershouse sur les communes de Loupershouse et Guebenhouse

Ce dossier a été déposé par : Chambre d'Agriculture de la Moselle

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

• un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00349** en date du 16/12/2015, accompagné du courrier de notification.

Un exemplaire du dossier de déclaration est consultable en Mairie de Loupershouse.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage comportant le n°de déclaration ci-dessus et précisant les dates de publication, à l'adresse suivante : Délégation départementale des Territoires – ZAC des Terrasses de la Sarre – CS 50257-57402 SARREBOURG Cédex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE/DE, L'UNITE POLICE DE L'EAU

ALERIE ANTOINE POTIER